

**VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

**NOTE DE PRESENTATION**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**ACTIVITES DE LOISIRS DOUX SUR**

**BERGE ET SUR LA MARNE**

**SAINT-MAUR-MAUR-DES-FOSSÉS**

**(94)**

## **PREAMBULE**

Le tourisme des bords de Marne est un atout majeur pour le développement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, riche par son attractivité naturelle qu'elle a su préserver dans un paysage et un urbanisme de qualité paisible. Son dynamisme économique et son attachement culturel et identitaire en font une référence de cadre de vie exceptionnel en Ile de France et dans le Val de Marne.

La Ville de Saint-Maur dispose, grâce à la particularité hydrographique du dernier méandre de la rivière Marne, d'une boucle ceinturant la presque totalité de son territoire lui donnant une identité de presqu'île pourvu d'une promenade en bord de l'eau de 12.50 Km, riche d'une flore et d'une faune, d'un chapelet d'îles protégé, d'un cours d'eau navigable animé d'activités sportives et de loisirs récréatives douces.

De même, aux échelles régionales et départementales, les bords de Marne constituent un itinéraire de promenade doux (piétons et cycles), qui assure la valorisation du tourisme vert et de loisir et contribue à l'amélioration du cadre de vie.

A cette fin, la Ville de Saint-Maur souhaite encourager l'émergence de projets loisirs à travers le lancement d'appels à projets destinés à accompagner les acteurs touristiques portant un projet dont les enjeux permettront de contribuer à la mise en œuvre d'un éco tourisme respectueux des équilibres sociaux, environnementaux et économiques.

Ainsi, cette démarche d'appel à projet s'inscrit dans une politique de valorisation de son territoire afin de mettre en valeur son paysage bucolique, mais également de sensibiliser les usagers à la préservation de ce milieu naturel et de retrouver lors de ces usages un moment d'évasion « nature ».

La ville de Saint-Maur invite les porteurs de projet intéressés à présenter leur candidature à cet appel..

## **INTRODUCTION**

La ville de Saint-Maur-des-Fossés est une collectivité du Val-de-Marne située à l'Est de Paris (13Km), accueillant environ 76 000 habitants.

Une Ville imbriquée dans le dernier méandre de la Marne et bordée par les coteaux de Chennevières et par les villes de Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Maisons-Alfort, offrant un cadre de vie exceptionnel grâce à la richesse écologique des bords de Marne et son chapelet d'îles dans un tissu urbain de l'agglomération Parisienne.

D'une superficie de 11,25 km<sup>2</sup> et bénéficiant de 12,5 km de promenade en bord d'eau, cette ville a la particularité d'être dans sa quasi-totalité entourée par la Marne et reliée à ses 8 quartiers animés de 9 marchés et de plus de 1300 commerçants et artisans, par une qualité exceptionnelle de modes de déplacement doux :

- Quatre gares RER (ligne A : Saint-Maur-Créteil, Le Parc Saint-Maur, Saint-Maur Champigny et La Varenne) et prochainement l'interconnexion avec la gare du Grand Paris Express.
- Un dense réseau Bus (109,111, 112, etc.) desservant les gares et les cœurs de quartier ;
- Un contexte géographique favorable aux développements des modes doux non motorisés (cycle, pétons, etc.).

## OBJECTIF

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a depuis 2009 la volonté de confirmer une identité patrimoniale forte de ces bords de Marne par ses diverses orientations d'aménagements structurant déjà engagées, notamment à travers :

- Son investissement dans la préservation et la protection de son milieu naturel (fondateur du syndicat Marne Vive, protection de ses îles par arrêté de Biotope, ZNIEFF, etc.)
- Ses investissements pour l'amélioration des espaces publics « nature » : travaux d'aménagement des quais de la promenade de La Pie sur 3 Km (avec une piste cyclable en site propre cofinancé par la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental et une promenade piétonne paysager) ;
- Ses investissements et partenariats pour le développement de nouvelles activités économiques liées au tourisme de loisir : création d'équipement accueillant une restauration saisonnière (glacier) au parc du Beach, développement d'activités ambulantes (boisson rafraîchissante, glace, etc.) en période estivale, etc. Animations culturelles en bords de Marne.
- Ses schémas d'aménagements : Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Aménagement et de Développement Durable, OAP Biodiversité, Schéma cyclable, etc. ;
- Ses programmations de loisir et de sensibilisation : fermeture des quais à la circulation motorisée tous les dimanches (entre les ponts de Bonneuil et du petit Parc), visites commentées, navigation douce, etc.),

C'est pourquoi, la Ville de Saint-Maur lance un appel à projet, intégré dans une démarche globale de valorisation des 12,5 Km de promenade de bords de Marne par le développement d'une économie touristique verte et de loisir à l'échelle communale permettant aux saint-mauriens de se réapproprier l'espace public en découvrant ou redécouvrant son milieu naturel.

Ainsi, la ville souhaite donc favoriser l'installation d'une activité douce fluviale (non motorisée) et terrestre, touristique, économique et compatible avec l'environnement dans lequel elle s'inscrit dès l'été 2018..

Aussi, la préférence est donnée aux candidats proposant des activités multiples respectueuses non seulement des usagers du quai mais également de la faune, de la flore et de l'environnement au sens large et qui auront une forte latitude à sensibiliser leurs utilisateurs à ce respect.

De même, toute activité de vitesse y est proscrite.

Pour toutes activités terrestres, la Ville attire l'attention qu'elle exige dès lors qu'elles s'accompagnent de moyens de motorisation, que celles-ci répondent aux énergies vertes (moteur électrique) et ne doivent émettre aucun niveau sonore pouvant perturber le milieu naturel sur l'ensemble du bassin de vie de l'activité et la tranquillité des promeneurs. Les équipements mis à disposition du public doivent obligatoirement s'insérer sur l'espace public sans mettre en insécurité les promeneurs qu'ils soient à pieds ou à vélos.

## **LOCALISATION ET DESCRIPTIONS DES ESPACES ET EQUIPEMENTS CONVENTIONNES**

### **3.1 Situation**

L'espace qui sera conventionné pour cet appel à projet se situe au droit de la rampe de mise à l'eau sur le quai du Mesnil à l'amont de l'avenue Sainte-Catherine :

Pour la partie terrestre communale :

- En phase définitive (à la rentrée septembre 2018), un bâtiment préfabriqué qualitatif (amovible) de 27 m<sup>2</sup> installé en crête de berge, composé :
  - o D'un compartiment bureau/sanitaire/local billetterie, ouvert sur la promenade et la berge, de 13,50 m<sup>2</sup> ;
  - o D'une partie de rangement/stockage des équipements de l'activité, ouverte sur la promenade, de 13,50 m<sup>2</sup>.
- En phase temporaire (jusqu'à la rentrée septembre 2018), un container pour le stockage des équipements, d'un volume de 33 m<sup>3</sup>, installé sur le trottoir opposé de la berge et face à la rampe de mise à l'eau ;

Pour la partie terrestre et fluviale des Voies Navigables de France (et soumis parallèlement à l'accord de ces services) :

- D'une rampe de mise à l'eau mutualisable (non privative à l'activité du présent appel à projet) ;
- D'un ponton bois fixe de 30m<sup>2</sup> ;
- D'un bassin de vie représentant le périmètre d'évolution des équipements de loisir fluvial doux (à présenter par le porteur du projet).

### **3.2 Accès terrestre**

Deux accès possibles :

- Un accès routier est possible soit :
  - o par l'avenue Goublier,
  - o par le quai du Mesnil, depuis le pont de Chennevières (1,9 Km) ;
- Un accès par les transports en commun,
  - o Par les gares RER Ligne A Saint-Maur Champigny (900m) et La varenne puis ligne bus 111 (1 arrêt à moins de 300m)

### **3.3 Gestion principale de l'activité**

- A chaque fermeture de l'activité, celle-ci doit obligatoirement réintégrer tous ses équipements dans le container ou le futur local prévu à cet effet ;
- En aucun cas, les équipements de loisirs ne devront venir perturber les cheminements de promenade tant sur les chemins sur berge que sur le quai.
- La vente de boissons rafraichissantes y est autorisée mais exclusivement à la clientèle pratiquante de l'activité. Toute vente d'alcool est proscrite.
- La vente de produits alimentaires pour restauration est proscrite.

## MODALITES DE REPONSE A LA MISE EN PUBLICITE

### 1 – Documents fournis aux candidats

#### 1.1 - Le contenu de la mise en publicité

Les dossiers de consultation et de candidature sont remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire. Ce dossier est constitué par :

- Le présent document
- Le dossier de candidature

Le dossier est téléchargeable sur le site de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ([www.saint-maur.com](http://www.saint-maur.com))

Il peut être retiré à l'adresse suivante :

Maison des associations  
Saint-Maur Animation  
2 avenue du Maréchal Lyautey  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

#### 1.2 - Visite du site

Une visite **obligatoire** du site est **prévue le mercredi 16 mai 2018 à 8 h 30**.

Contactez le service Saint-Maur Animation afin de confirmer votre présence au 01 48 86 41 15.  
Rendez-vous sur place à l'angle du quai du Mesnil et de l'avenue Sainte Catherine.

### 2 – Contenu des dossiers à remettre par les candidats

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, et toutes taxes comprises.

Le dossier relatif à l'offre des candidats comprendra, dans des dossiers séparés, les pièces suivantes :

- La présentation du candidat ou du groupement, avec une copie de carte d'identité ou du K bis, curriculum vitae,
- Le dossier de candidature complété (ANNEXE 2),
- L'habilitation du signataire de ce dossier à présenter la candidature
- Les revenus financiers des 3 dernières années (comptes annuels, avis d'imposition),
- Un business plan

- Le cas échéant, le plan de financement des investissements,
- Le descriptif du projet et des installations précisant les impacts environnementaux du projet et sa capacité d'intégration sur le plan d'eau au regard des autres usages.



### **3 – Sélection du candidat**

#### **3.1. - Mise en publicité**

La publicité est assurée par :

- un affichage sur le site internet de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

#### **3.2. - Date limite de réception des candidatures**

Les dossiers de candidature devront parvenir à destination avant le : **Vendredi 25 mai 2018 à 12 h 00.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **3.5. - Critères de sélection**

Le candidat sera sélectionné en fonction des critères d'appréciation suivants (par ordre d'importance) :

1. Pertinence de l'usage proposé par rapport aux potentialités du site, lien du projet avec la rivière et son environnement,
2. Pertinence du projet en lien avec les animations de la Ville,
3. Valorisation du domaine public (fluvial et communal),
4. Qualité technique du projet,
5. Viabilité financière du projet.

### **4 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

- Saint-Maur Animation

Contact : Madame Laurence LALANNE – Tél. : 01 48 86 41 15 – [laurence.lalanne@mairie-saint-maur.com](mailto:laurence.lalanne@mairie-saint-maur.com)



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## PRESENTATION DU CANDIDAT

Nom, raison sociale du candidat :

.....

Statut juridique :

.....

N° RC ou SIRET :

.....

.....

Code NAF :

.....

.....

Capital : .....

Nom(s) et prénom(s) du (des) gérant(s) :

.....

Fonction du gérant :

.....

### Si Association

Nom association : .....

Fournir les documents suivants:

- Les statuts de l'association
- Le récépissé de déclaration en préfecture
- La composition du bureau

Téléphone :    --- / --- / --- / --- / ---            --- / --- / --- / --- / ---

Fax :    --- / --- / --- / --- / ---



Courriel :

.....@.....

Objet social :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Adresse du siège social ou du candidat :

.....  
.....  
.....  
.....

Chiffre d'affaires :

.....

Effectif actuel :

.....

Effectif prévu :

.....

Nom et prénom de la personne à contacter si différente du gérant ou du candidat :

.....

Fonction :

.....

Téléphone :    --- / --- / --- / --- / ---            --- / --- / --- / --- / ---

Fax :    --- / --- / --- / --- / ---

Courriel :

.....@.....



PRESENTATION DU PROJET

Quelle est la nature de l'activité envisagée ? :

.....  
.....  
.....  
.....

Quelle est votre expérience en la matière ? :

.....  
.....  
.....  
.....

Quelle est l'originalité de votre candidature et en quoi s'inscrit-elle dans une perspective de développement durable ? :

.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les apports de votre projet pour les habitants et pour l'activité touristique et économique à l'échelle de la Ville et de son proche périmètre ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les moyens mis en place pour la sécurisation et le stockage des équipements mis à la disposition des usagers dans l'espace public pour les activités terrestres mais également fluviales ?

.....  
.....  
.....  
.....



Quels sont les moyens mis en place pour la protection et la sensibilisation du milieu naturel ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quelle est l'emprise du bassin de vie de l'activité proposée ? Et comment prévoyez-vous d'accompagner les pratiquants lorsqu'ils ne sont plus à une portée visuelle ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quelle est l'évolution de l'activité envisagée à plus ou moins long terme ?

.....  
.....  
.....  
.....

Quelle est la date estimée de lancement de votre projet ?

Quelles opérations devez-vous réaliser avant la mise en exploitation commerciale de votre projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

#### VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC

Indiquez, ci-dessous, la durée de convention d'occupation temporaire et le montant de la redevance d'occupation annuelle que vous proposez de verser à la Ville de Saint-Maur, les éventuelles clauses de revoyure pour la mise à disposition du domaine public communal et des infrastructures aménagées pour accueillir l'activité.

.....  
.....  
.....



Au vu des activités actuelles et futures sur les quais que pourriez-vous proposer pour apporter une plus grande dynamique sur l'ensemble des activités de loisirs récréatifs de la boucle de la Marne ? Et dans quel délai ?

.....  
.....  
.....  
.....

Précisions complémentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....